

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 09/11/2020

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2020

Date d'affichage des délibérations :

Le treize novembre deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la salle de conseil municipal « Erve et Charnie », sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE Vincent	JOYEAU Isabelle	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autre présent : Julien BARRIER

Absente : Thérèse MEZIERE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 18

Laëtitia ECHIVARD est désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/10/2020

Adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

Budget principal – décision modificative n° 04/2020

Cette décision modificative vise à transférer des crédits d'une opération à une autre, sans incidence sur le montant global voté.

Cela concerne :

- Le remplacement du poêle dans un logement locatif au 2 place de l'église à Chammes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		
Total de la décision modificative n° 4		-	-
Pour mémoire B.P.		1 407 929,55	1 063 139,85
Pour mémoire total des décisions modificatives		-	17 605,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 407 929,55	1 080 744,85
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
2132/162	Droit de préemption urbain		-700,00
21311/75	Acquisition poêle		700,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
Total de la décision modificative n° 4		-	-
Pour mémoire B.P.		972 817,03	972 817,03
Pour mémoire total des décisions modificatives		900,00	900,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		973 717,03	973 717,03

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** la modification du budget 2020 par la décision modificative n° 04-2020.

EMPRUNT 2020 – consultation des banques et choix

Rapporteur : Daniel VANNIER

Afin de formaliser l'emprunt inscrit au budget primitif 2020, les établissements bancaires suivants ont été consultés :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine
- Crédit Mutuel

Il leur a été demandé de faire des propositions pour un emprunt aux caractéristiques suivantes : 150 000 € sur 10 et 15 ans

Il en ressort le résultat suivant :

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Annuité 10 ans	15 270,60	15 325,08	15 630,88
Taux	0,35%	0,42%	0,81%
Coût total du crédit	2 706,01	3 250,77	6 308,80
Annuité 15 ans	10 331,32	10 456,40	10 998,56
Taux	0,43%	0,59%	1,27%
Coût total du crédit	4 969,81	6 845,91	14 978,40

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt	150 000 €
Durée du prêt	15 ans
Taux fixe	0,43 %
Echéance Trimestrielle	2 582,83 €
Montant annuel	10 331,34 €
Frais de dossier	300,00 €
Coût total du prêt	5 270,08 €
Nom du projet	Résidence de l'Aiguison - construction d'une maison commune

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ci-dessus référencé ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Daniel VANNIER précise qu'une consultation va être lancée auprès des établissements bancaires pour une étude sur la renégociation de la dette communale.

CAMPING-CAR PARK – détermination du prix de la nuitée

Rapporteur : Daniel VANNIER

Il est rappelé l'historique de cet aménagement.

Une convention d'occupation du terrain entre la société Camping-car Park et la commune fixe la durée d'occupation, la redevance, la gestion des installations et les entretiens/abonnements lié.

Cette convention prévoit que Camping-car Park propose annuellement au Conseil municipal une fourchette tarifaire de la nuitée (en fonction des aires de territoire équivalent), le Conseil municipal fixe le tarif pour l'année.

Il convient de fixer le tarif à la nuitée en basse et haute saison pour le Camping-car Park.

Cette grille tarifaire vaut pour les tarifs 2020 et 2021, il n'est pas proposé d'augmentation pour la saison 2021.

Période	HT	TTC
Basse saison (1 ^{er} octobre au 31 mai)	8,80 €	10,56 €
Haute saison (1 ^{er} juin au 30 septembre)	11,00 €	13,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs 2021 à ceux de 2020, avec un prix de la nuitée ci-dessous :

Période	HT	TTC
Basse saison (1 ^{er} octobre au 31 mai)	8,80 €	10,56 €
Haute saison (1 ^{er} juin au 30 septembre)	11,00 €	13,20 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer la société Camping-car Park,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Embauche de personnel contractuel

Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à avoir recours à l'embauche de personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

TRAVAUX

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Il est fait un état des lieux des travaux en cours :

Etang des Chauvinières : les travaux avancent bien, le ponton handicapés est posé (handipêche), l'aire d'aspiration incendie et l'aire stationnement à gauche en arrivant sont en cours d'aménagement. Un accord avec le SBeMS a été trouvé qui consiste à remplacer la clôture, la pose de lisses sera réalisée par la société de pêche (Chammes).

La fin de chantier est prévue d'ici mi-décembre et la remise en eau lorsque les digues seront engazonnées.

Résidence de l'Aiguison : l'entreprise ELB commence les voiries (en enrobés et les cheminements en arène granitique) puis les bordures.

Concernant la maison commune Roland-Gaillard: le « préau » sur la partie terrasse avait été retiré du marché, à la place de la terrasse où était prévue du sable ciment compacté, il a été décidé de faire une terrasse en pavés grès d'inde (en régie directe)

Réserves de la Poste : l'entreprise RESTAURE.MEUBLES pose les menuiseries (portes et fenêtres)

Il est précisé qu'une rencontre va avoir lieu avec l'entreprise de maçonnerie CHEVALLIER et l'architecte des Petites Cités de Caractère au sujet des jambages et la fissure apparue sur la façade.

Maison de la Briqueterie : Le permis de démolir a reçu un avis favorable, les branchements électriques et eau ont été supprimés ces dernières semaines, donc la démolition va être commandée.

3C - CONSEILS COMMUNAUTAIRES, COMMISSIONS ET REUNIONS

Rapporteur : Laurette BOUCLY

Conseil communautaire du 27 octobre 2020

- Devenir du hall de la gare d'Evron : après étude auprès des habitants évronnais, il est proposé un guichet billetterie pour des spectacles et d'expositions ponctuelles d'artistes
- VVF : un avenant proroge la convention jusqu'au 31 octobre 2021
- La 3C accompagne à hauteur de 220 400 € le fonds territorial de résilience mis en place par le Conseil départemental
- Portage de l'animation du site Natura 2000 (bocage de Montsûrs jusqu'à la forêt de Sillé) par la 3C
- Piscine Jean-Taris : démarrage travaux début novembre 2020, planification pour finition travaux en juin 2021

Commissions communales - rapports

- Tourisme/Culture et Patrimoine – commission du 02 octobre dernier

Rapporteur : Vincent HOULLIERE

Musée : Suivant un rapport d'étonnement exhaustif dressé par l'adjoint du patrimoine, un état des lieux a été présenté autour de trois thèmes, avec une analyse de faisabilité à faible, moyen ou fort coût :

- Logistique du Musée (bâtiment, mobilier, cheminement)
- Animation du Musée (ateliers pédagogiques et communication)
- Visites du Musée (salles et contenus)

Patrimoine : présentation d'une cartographie des eux principaux labels (LPBVF et PCC) en particulier la liste des « points noirs »

Culture : Etat des lieux dressé sur les initiatives culturelles publiques et privées

Tourisme : présentation de deux initiatives de la 3C – Merci des Coëvrons et Couette&Découverte

Prochaine commission : vendredi 20 novembre prochain à 18h30

- Conseil d'école du 05 novembre 2020

Rapporteur : Aline DAVOUST

Il apparait un besoin urgent en matériel informatique, notamment pour les deux directions : 2 PCs portable sont demandés

Un prestataire va être contacté pour établir une proposition financière (achat ou location financière).

Suite à ce conseil d'école, Gérard LE ROY s'est rendu sur place pour faire un point sur les postes informatiques utilisables et ceux à réformer. Suivant l'état réel du parc, la même société sera amenée à intervenir pour formater et relancer les postes en état de fonctionnement et/ou fournir du matériel reconditionné.

INFORMATIONS GENERALES

■ Monsieur le Maire annonce que la commune a eu recours à un cabinet d'avocats Polythétis (Saint-Nazaire) pour assister la commune dans le dossier ■■■■■
■■■■■

Un mémoire en réponse a été déposé par l'avocat auprès de la cour d'appel de Nantes, cet avocat va accompagner la commune sur la prise d'un arrêté de péril imminent et la mise en application de ce dernier.

Il est précisé également que des courriers de mise en demeure pour des murs écroulés et des végétations envahissantes ont été transmis aux propriétaires en mettant en avant la dangerosité qui pèse sur la voie publique.

L'un des deux propriétaires a, d'ores et déjà, procédé au nettoyage de son terrain.

- Poste d'adjoint technique pour remplacer le départ en retraite de l'agent de maîtrise : l'annonce a de nouveau été publiée et élargie aux sites suivants : Le bon coin, Pôle emploi en plus d'Emploi-territorial.
Fin de publication le 11 décembre 2020.
- Il a été proposé à tous les commerçants de la commune la rédaction d'une lettre d'information spéciale diffusée à toute la population.
Cette édition spéciale est destinée à faire connaître les ouvertures, animations, mises en place de « click and collect » des commerçants.
Il leur a été proposé de faire part de leurs photo et /ou texte.

En parallèle, le site pourra mettre en ligne les menus proposés par les restaurateurs.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Il est fait état des décisions suivantes :

Date	N° d'ordre	Objet
05/10/2020 <i>Délibération 2020-009</i> <i>alinéa 15</i>	2020-024	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelles C 375, 458, 703, 705 – 2 rue du Champatoire – M [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UA du PLUi
05/11/2020 <i>Délibération 2020-009</i> <i>alinéa 15</i>	2020-025	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle C 789 et 791 – 9 rue du Camp des Anglais – [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone UA du PLUi

La séance du vendredi 09 octobre 2020 est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,
Laëtitia ECHIVARD

Le Maire,
Michel GALVANE